

Des structures héritées aux découpages fonctionnels : l'espace urbain augsbourgeois vu par la municipalité à la fin du Moyen Âge

Dominique Adrian

Résumé

L'espace urbain augsbourgeois à la fin du Moyen Âge est le produit d'une histoire qui a vu se développer une ville unique à partir de deux pôles de croissance, la *civitas* héritée de la ville romaine et le monastère Sainte-Afra, complétés d'abord par un faubourg marchand sur la route qui les relie, puis par différents faubourgs. Défini par une muraille construite à la fin du XIV^e siècle, enserrant des zones non bâties et condamnant à la destruction un vaste faubourg, cet espace construit autant qu'hérité est le cadre de l'action de la municipalité à défaut de territoire plus vaste. Celle-ci met en place plusieurs découpages en plus de ceux existant par ailleurs (paroisses, quartiers), qui sont autant de regards sur lui, mais ne rendent compte que partiellement d'une action publique qui privilégie souvent les quartiers des élites : le Conseil fonctionne en partie comme instance d'arbitrage au sein des groupes sociaux dont sont issus ses membres ; le réseau d'approvisionnement en eau mis en place au début du XV^e siècle, tout en répondant à des besoins réels, dessine une géographie similaire.

Citer ce document / Cite this document :

Adrian Dominique. Des structures héritées aux découpages fonctionnels : l'espace urbain augsbourgeois vu par la municipalité à la fin du Moyen Âge. In: Compositions urbaines au Moyen Âge. Actes du 137^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, « Composition(s) urbaine(s) », Tours, 2012. Paris : Editions du CTHS, 2015. pp. 21-29. (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques, 137-9);

https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2015_act_137_9_2753

Fichier pdf généré le 09/03/2022

Des structures héritées aux découpages fonctionnels : l'espace urbain augsbourgeois vu par la municipalité à la fin du Moyen Âge

Dominique ADRIAN

Docteur en histoire médiévale

Université de Lorraine

EA 4116 SAPRAT (Savoirs et pratiques du Moyen Âge au XIX^e siècle)

Extrait de : Patrick Corbet (dir.), *Compositions urbaines au Moyen Âge*, éd. électronique, Paris, Éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques (Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques), 2015.

Cet article a été validé par le comité de lecture des Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques dans le cadre de la publication des actes du 137^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques tenu à Tours en 2012.

Comment compose-t-on une ville à la fin du Moyen Âge¹ ? Quels ingrédients entrent dans sa composition ? Qu'est-ce qui est propre, dans la composition d'une ville donnée, à cette ville, qu'est-ce qui relève d'une histoire commune à l'objet urbain ? Pour Augsbourg, l'une des plus grandes dans le vaste panorama des villes d'empire d'Allemagne du Sud, les ingrédients sont multiples : une ville romaine pour commencer, l'une des plus importantes du Piémont septentrional des Alpes, qui devient ville épiscopale avant l'époque carolingienne ; un sanctuaire de pèlerinage, à un kilomètre au sud de la ville romaine, sur la tombe de sainte Afra, une martyre du IV^e siècle dont le culte est attesté dès le VI^e siècle ; un faubourg marchand qui, dès le XI^e siècle, s'accôle à la muraille septentrionale de la cité épiscopale, en direction du sanctuaire et – au-delà – de l'Italie. À partir de ces quelques éléments de base se développe un organisme urbain plus complexe, croissant d'abord le long de la route entre ses deux pôles constitutifs, puis en contrebas de celle-ci, dans un quartier traversé de cours d'eau rapides qui offrent à l'artisanat des conditions de développement idéales.

Cette composition historique est en partie le produit de la topographie du site : Augsbourg, à l'époque romaine et au haut Moyen Âge, est située sur une terrasse haute entre deux rivières, à peu de distance de leur confluent, ce qui lui offre des avantages défensifs évidents ; la ville conquiert ensuite la terrasse basse, au prix de travaux de canalisation permettant aux artisans de tirer profit de l'énergie des cours d'eau. Mais, au-delà de ces facteurs historiques et géographiques, l'espace urbain et ses différentes composantes posent la question de la manière dont cet espace est perçu, en particulier par ceux-là mêmes qui en sont chargés, ce gouvernement urbain qui, à la fin du Moyen Âge, est largement dominé par les représentants des métiers² : comment perçoivent-ils l'espace urbain, quel rôle joue dans cette perception le souvenir des héritages qui s'y incarnent, comment l'action du gouvernement urbain peut-elle agir sur ces composantes, tant spatiales que sociales ou démographiques, de l'organisme urbain ?

1. Cet article revisite des thèmes traités dans ma thèse, soutenue en 2009 sous la direction de Jean-Marie Moeglin avec une annotation plus détaillée que celle présente ici (D. Adrian, *Augsbourg à la fin du Moyen Âge : la politique et l'espace*).

2. Sur le gouvernement d'Augsbourg à la fin du Moyen Âge, cf. D. Adrian, « Augsbourg au XV^e siècle : théorie et pratique du système politique ».

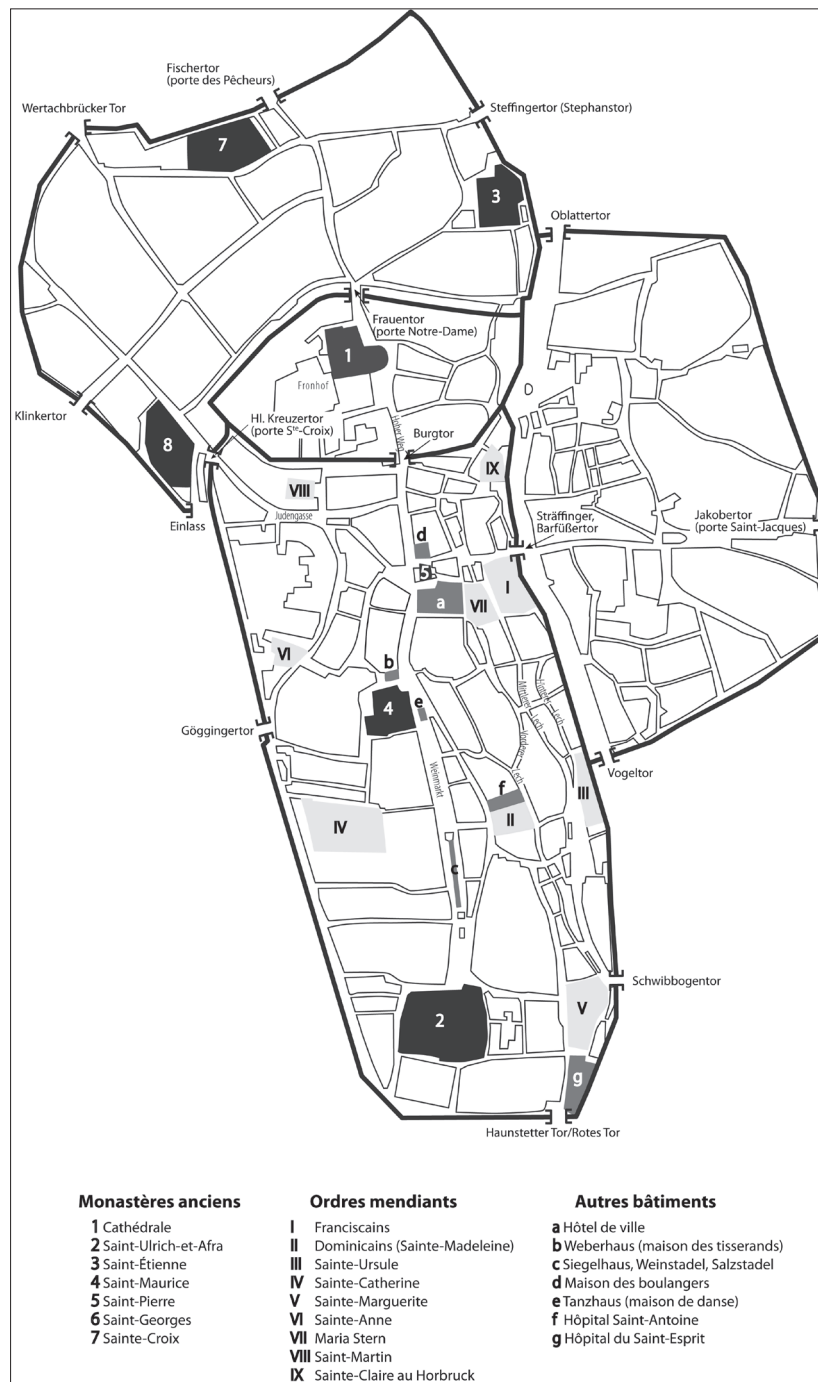


FIG. 1. – Augsburg à la fin du Moyen Âge, notamment d'après D. Schröder, *Stadt Augsburg*, p. 232, extrait de D. Adrian, *Augsbourg à la fin du Moyen Âge : la politique et l'espace*, p. 31 (© L. Tournier / Institut historique allemand de Paris).

Mythes unitaires

Il n'y a, en apparence, rien de plus simple que de définir l'espace urbain augsbourgeois tel qu'il est appréhendé par la municipalité à la fin du Moyen Âge : il est résolument unique,

et la législation ne s'embarrasse jamais de distinctions spatiales, d'autant plus facilement peut-être que la ville ne parvient jamais à se constituer un territoire. On peut sans doute établir un parallèle entre cette unification spatiale poussée et la structure du corps civique augsbourgeois où, du moins en théorie, tous les habitants de la ville qui ne sont pas privilégiés ou dépendants doivent être détenteurs d'un droit de bourgeoisie qui est aussi un moyen d'imposer aux citadins leurs devoirs. Ce caractère unitaire est matérialisé dans les années 1380 par la construction d'une fortification destinée à orienter la croissance de l'espace urbain, tout en constituant un symbole fort de la communauté urbaine désormais autonome. Pour ce faire, la municipalité n'hésite pas à détruire un faubourg resté à l'extérieur du vaste complexe enclos – et à contrôler très étroitement par la suite les quelques constructions installées à l'extérieur de cette enceinte, souvent pour des raisons pratiques. Cela ne l'empêche pas, du reste, de continuer à entretenir les éléments fortifiés qui subsistent à l'intérieur de la ville et séparent des quartiers habités par une population inégalement fortunée : la défense extérieure et le symbole ne sont pas tout, la volonté unitaire affirmée n'empêche pas de fragmenter cet espace quand il s'agit de le contrôler.

Derrière cette unité apparente existe une série de divisions de fait, qui sont le produit de l'histoire de la ville. La première de ces divisions est à Augsburg particulièrement discrète et peu opérante, alors que de telles oppositions ont pu parfois modeler sur le long terme le développement de certaines villes : l'organisme urbain augsbourgeois est le produit de la réunion de deux pôles de croissance, la *civitas* épiscopale héritière de la ville romaine au nord, le bourg constitué au sud autour du tombeau de la martyre sainte Afra, devenu le site de la plus importante communauté religieuse de la ville. Cette concurrence potentielle a cependant toujours été soigneusement écartée, et ce dès avant la période municipale : des processions unissent les deux pôles religieux essentiels de la ville ; l'abbaye prend le double nom de Saint-Ulrich-et-Afra en mémoire du saint évêque canonisé en 993, et le rite des funérailles épiscopales prévoit encore au xv^e siècle une station dans le monastère. C'est peut-être seulement à la toute fin du Moyen Âge, à un moment où l'organisme urbain est depuis longtemps constitué sans solution de continuité, que cette dualité prend une réelle importance : il paraît probable que l'immunité qui entoure l'abbaye joue un rôle important dans l'installation massive d'artisans du textile autour de Saint-Ulrich dans les dernières décennies du xv^e siècle, en permettant aux marchands augsbourgeois de faire travailler une main-d'œuvre délivrée des contraintes liées aux métiers³ – mais on ne peut alors plus vraiment parler de bipolarité.

On pourrait penser qu'une autre division héritée, celle constituée par le réseau des paroisses, pourrait jouer un rôle bien plus important. Augsburg est divisée à la fin du Moyen Âge en six paroisses, dont l'une, la paroisse Notre-Dame autour de la cathédrale, couvre une bonne partie du noyau ancien autour de la *civitas* épiscopale ; les cinq autres, apparues aux xi^e-xii^e siècles, témoignent de la croissance urbaine (l'une se développe autour de l'abbaye bénédictine Saint-Ulrich, une autre au premier faubourg marchand constitué au sud de la *civitas*, les trois autres correspondent au vaste faubourg septentrional), mais ne constituent pas des cadres de l'action municipale – qui les cite une seule fois, à propos des responsables des pâturages communs de chaque paroisse, peut-être parce que ce mode de gestion est antérieur à l'imposition du pouvoir municipal – et n'apparaissent pas comme spécialement porteurs d'identité pour leurs habitants – inutile de souligner à quel point ce rôle si faible est original parmi les grandes villes de l'Europe médiévale⁴.

3. La législation augsbourgeoise empêche durablement et assez efficacement le recours massif à la main-d'œuvre rurale, et ce d'autant plus aisément que les villages environnants ne sont pas sous le contrôle politique de la ville.

4. Cf. les cas de Venise (É. Crouzet-Pavan, *Espaces, Pouvoir et Société à Venise à la fin du Moyen Âge*) et, plus près d'Augsbourg, celui de Nuremberg (M. Staub, *Les Paroisses et la Cité : Nuremberg du XIII^e siècle à la Réforme*), deux cas où, malgré une partition bien différente (deux paroisses seulement à Nuremberg, plusieurs dizaines à Venise), les paroisses prennent une place essentielle dans la vie civile des habitants.

Les divisions municipales

Pourtant, la municipalité ne manque pas de raisons ni d'occasions de diviser la ville pour répondre aux besoins administratifs courants : ces nécessités pratiques sont sans doute la meilleure occasion d'observer la manière dont la municipalité appréhende l'espace urbain dont elle a la charge. En l'absence d'un discours officiel ou panégyrique sur l'espace urbain, ces divisions factuelles et évolutives sont l'unique occasion d'apercevoir aussi bien la structuration de l'espace urbain telle qu'elle est perçue par les élites politiques que les formes et la diffusion du savoir géographiques que celles-ci ont à leur disposition pour concevoir leur œuvre législative et les axes de la politique municipale.

Divisions militaires

La plus classique de ces occasions de diviser l'espace est peut-être constituée par les besoins de la défense de la ville, en prévision d'une éventuelle convocation de contingents militaires. Le principe spatial fréquemment employé est ici en concurrence avec des convocations fondées sur les métiers qui sont la base du régime politique augsbourgeois à partir de 1368. On connaît une première division pour 1353⁵, décrivant longuement l'itinéraire de la frontière nord-sud entre les deux secteurs, et ce en débordant largement au-delà des limites de l'espace urbain tel qu'il sera défini un quart de siècle plus tard par la fortification, et en incluant dans chaque secteur aussi bien des zones privilégiées que des faubourgs pauvres ; cinq ans plus tard, la ville est partagée entre « ville basse » et « ville haute », en d'autres termes : « là où demeure Minner » et « là où demeure Johann Vögelin⁶ » : deux patriciens qu'on peut supposer à la tête d'un réseau de clientèle à assise géographique, qui donnent donc une coloration sociale, une cohérence à ce qui apparaissait dans la description précédente comme une division abstraite (d'autant que chaque partie conserve un exemplaire de la charte).

Mais cette division, mise en place pour cinq ans, est déjà oubliée deux ans plus tard : du fait de la concentration géographique de certains métiers, une telle division géographique pose problème, il faut donc trouver une solution pour qu'il n'y ait pas plus de la moitié d'un métier qui parte à la fois⁷. L'absence de sources complémentaires empêche de décrypter les tensions sociales qui amènent à ces négociations et renégociations ininterrompues, à une période où le pouvoir politique exclusif des patriciens est en train de se déliter. Mais le cœur de l'histoire est dans ce jeu des forces sociales : tout porte à croire que les deux premières répartitions de 1353 et 1358 concernaient avant tout les patriciens en tant que combattants lourdement armés, en oubliant l'infanterie des métiers ; en 1360, les menaces militaires contraignent le Conseil patricien à faire preuve de réalisme, et quand, en 1362, l'armée est en effet convoquée, les non-patriciens sont convoqués par métier, sans plus aucune référence à un partage territorial⁸. La liste des contingents des métiers est cependant précédée d'une charte de la même année dessinant une division en quatre quartiers, qui semble avoir été utilisée de façon pérenne : en 1362, il s'agit peut-être simplement de partager les patriciens ; par la suite, en 1422, les métiers eux-mêmes sont invités à se répartir en quatre quartiers et à tirer au sort, en cas d'expédition, quel quartier doit partir⁹. Le sujet visiblement brûlant dans les années qui précèdent la chute du gouvernement patricien en 1368 – mais visiblement déjà bien plus consensuel un demi-siècle

5. Staatsarchiv Augsburg, Münchner Bestand Reichsstadt Augsburg Literalien 105, fol. 169 r^o-v^o.

6. *Ibid.*, Schätze 105/Ia, p. 12.

7. *Ibid.*, p. 13.

8. Staats- und Stadtbibliothek Augsburg, 2^o Cod. Aug. 51, p. 161-191.

9. Stadtarchiv Augsburg, Ratsbuch 3, fol. 56 r^o.

après – cesse de faire l'objet d'une réglementation par la suite : sans doute le recours à des soldats de métier déplace-t-il la charge de la guerre, sans doute aussi le recours aux métiers comme instances intermédiaires assure-t-il une efficacité satisfaisante.

Divisions fiscales

L'autre grand type de division officiel est celui réalisé pour la collecte de l'impôt annuel, avec plusieurs dizaines de petits secteurs comportant un nombre très inégal de maisons¹⁰. Cette répartition existe dès le premier registre fiscal conservé (1346) et continue à exister à l'époque moderne selon des modalités inchangées ; seul évolue le nombre de secteurs, qui est presque doublé en un siècle et demi (il passe de quarante-trois à quatre-vingt-quatre), soit par division de secteurs existants, soit par création *ex nihilo*. Lorsqu'on détruit le vaste faubourg extérieur dans les années 1380, ses habitants sont en grande partie relogés dans des vergers intra-urbains appartenant à des monastères, qui sont lotis pour l'occasion¹¹ : plusieurs secteurs sont alors créés, et leur nom – par exemple « Dans le jardin des prêchours » – indique on ne peut plus clairement leur origine. Mais la création de nouveaux secteurs, qui ne passe jamais par une refonte globale du découpage, se fait à un rythme qui ne suit en général que de loin les évolutions démographiques. C'est ainsi que le vaste faubourg Saint-Jacques, presque inoccupé à la fin du *xiv*^e siècle, ne voit sa croissance démographique prise en compte qu'après 1460, alors que les faubourgs septentrionaux, structurés autour de monastères ou chapitres et mieux intégrés socialement, progressent à peine, parce qu'on a jugé que leur population peu dynamique était déjà bien prise en compte par les secteurs existants. La partie basse de la ville, celle où s'étaient installés de très nombreux artisans dès le *xiii*^e siècle, est quant à elle prise en considération et actualisée dès les années 1380, puis de façon continue jusqu'aux années 1460 : on y crée dix-sept secteurs en un siècle ; dans le faubourg Saint-Jacques, on en crée onze en moins de quarante ans, c'est dire l'ampleur de l'*aggiornamento* !

Ces secteurs fiscaux, bien sûr, ont une signification qui est d'une certaine façon décevante : leur usage est uniquement destiné à collecter l'impôt, ils ne sont peut-être même pas connus des habitants (certainement pas facteurs d'identité), et ils ne servent jamais à appliquer d'autres types de politiques publiques. Mais ils sont du moins le reflet du savoir pratique des collecteurs, membres du Conseil souvent éminents, sur l'espace urbain, et montrent ainsi que le refus de prendre en compte la diversité spatiale de l'espace urbain n'est pas le simple fruit d'une ignorance.

Appréhender le territoire urbain : perceptions, outils, savoirs, objectifs

Les faubourgs et la ville

Dans un organisme urbain unifié, uni par un droit indifférencié, matérialisé par une fortification toujours plus construite en dur, quel sens peut encore avoir la notion de faubourg ? Le mot est pourtant constamment employé tout au long des derniers siècles du Moyen Âge, pour désigner des espaces qui sont alors intégrés dans cet espace urbain unitaire dont je parlais : non seulement le faubourg Saint-Jacques – l'espace le moins

10. Synthèse sur ces secteurs : J. Kraus, « Entwicklung und Topographie der Augsburger Steuerbezirke », d'après les registres fiscaux conservés depuis 1346 et d'après des plans du *xvi*^e siècle portant le parcours des collecteurs dans chaque secteur (tous au Stadtarchiv Augsburg).

11. Cf., outre les registres fiscaux des années 1380, les chartes établies à cette occasion : l'une d'entre elles parle explicitement d'un arpentage préalable et présente des bourgeois payant un cens standardisé qui correspond sans doute à des parcelles de taille similaire (C. Meyer, *Urkundenbuch der Stadt Augsburg*, vol. II, p. 220-225).

intégré socialement au reste de la ville – mais aussi les faubourgs septentrionaux, qui restent individualisés par le nom des églises qui les structurent (faubourgs Sainte-Croix, Saint-Georges, Saint-Étienne, correspondant aux trois paroisses). Ces faubourgs sont à vrai dire encore séparés du reste de la ville par des murailles qu'on ne songe pas à détruire : il est vrai qu'on cesse, au cours du xv^e siècle, de fermer l'une des portes séparant le centre marchand du faubourg Sainte-Croix, mais on renforce, en 1430, la fortification entre le faubourg Saint-Jacques et le reste de la ville, à la grande fureur des habitants renvoyés à leur marginalité sociale et topographique – même si la raison de ce choix défensif, fait dans un contexte de menaces militaires, est certainement très terre à terre : mieux vaut une zone centrale mieux défendue plutôt que de devoir renforcer la très longue muraille du faubourg Saint-Jacques, certainement très loin d'être entièrement construite en dur à cette époque. Il n'est pas surprenant que ce soit le faubourg Saint-Jacques, et non les faubourgs septentrionaux, qui ait à subir cette désagréable remise en place : la muraille qui sépare ces faubourgs du reste de la ville est celle qui entourait depuis le haut Moyen Âge la *civitas* épiscopale, laquelle a donné lieu dans les années 1380 à divers affrontements avec les chanoines : si elle est bien entre les mains de la Ville, il peut être plus prudent de ne pas trop s'appuyer sur elle, et la topographie de ces faubourgs les rend par ailleurs relativement faciles à défendre...

Gouverner le territoire urbain

Les sources officielles sont pleines d'informations sur l'identité de ceux qui gouvernent la ville. Qui gouverne donc ? On le sait bien : même si on ne pourra jamais assez nuancer une telle affirmation, le gouvernement, à Augsbourg comme ailleurs, est dans les mains des élites sociales. Mais une seconde question peut se poser, dont la réponse est moins évidente : pour qui gouverne-t-il ? Pour toute la population de la ville ? Loin de prétendre à une couverture uniforme de l'espace urbain et à une appréhension globale de la population citadine comme un pouvoir politique contemporain, le gouvernement d'Augsbourg à la fin du Moyen Âge se comporte comme les autres pouvoirs de son temps, en poursuivant deux objectifs essentiels : le maintien de la paix publique et la gestion de ses droits, notamment de ceux qui contribuent à ses recettes budgétaires. Sa politique en matière d'urbanisme en est peut-être le meilleur reflet : son activité législative se limite à assurer la libre circulation des marchandises sur les axes principaux de la ville¹² et à chercher à limiter les constructions de prestige des élites urbaines lorsqu'elles empiètent sur l'espace public et risquent de donner lieu à des conflits¹³ ; il se comporte ainsi en institution élitaires au service des élites, dont il règle les désaccords internes et auxquelles il accorde généreusement des exceptions. Qu'il y ait des conflits urbanistiques dans le reste de la ville et que ceux-ci soient réglés par des mécanismes sociaux stables est plus que probable, mais les sources officielles ne disent rien de cette vraisemblable auto-administration des quartiers périphériques de l'espace urbain.

La conséquence en est que, pendant longtemps, la Ville se contente bon gré mal gré de ne contrôler réellement qu'une fraction de l'espace urbain, celle où sont ses intérêts, celle où son autorité dispose de quelque efficacité. On le voit bien avec la législation sur le jeu : s'il est permis sur la place de l'hôtel de ville et sur elle seule alors qu'il est interdit partout en ville¹⁴, c'est certainement parce que c'est le seul endroit où la Ville peut espérer le contrôler réellement... Les choses changent pourtant à la fin du xv^e siècle : il ne s'agit plus

12. Une négociation exemplaire en 1387 est décrite par une chronique (*Die Chroniken der deutschen Städte*, vol. IV, p. 79) : les métiers acceptent la création de nouvelles taxes, à condition qu'on oblige les propriétaires des maisons situées le long de la « route impériale » à détruire les avant-toits et les entrées de caves qui empiètent sur l'espace public.

13. Par exemple, Stadtarchiv Augsburg, Ratsbuch 270, fol. 28 r^o (1391).

14. *Ibid.*, fol. 18 r^o (1391).

| | Florins | Livres | Schillings | Pfennigs |
|---|---------|--------|------------|----------|
| 1464 | | | | |
| Quartier de Saint-Ulrich au marché aux bestiaux | – | 47 | – | 22 |
| Quartier du Judenberg jusqu'à Notre-Dame | – | 52 | – | 4 |
| Quartiers d'Ulrich Walther et de Wust | – | 28 | – | 5 |
| De Saint-Ulrich au Judenberg | – | 40 | – | 32 |
| 1480 | | | | |
| Quartier du marché aux bestiaux | – | 46 | 15 | 1 |
| Quartier du Judenberg | – | 68 | 16 | 2 |
| Paroisse Saint-Étienne | – | 15 | 3 | – |
| Paroisse Saint-Georges | – | 37 | 7 | – |
| Quartier de Saint-Ulrich | – | 52 | 12 | – |
| Paroisse Sainte-Croix | – | 27 | 5 | – |
| Faubourg Saint-Jacques | – | 69 | 10 | – |
| Quartier du Mauerberg | – | 46 | – | – |
| 1503 | | | | |
| Quartier Saint-Étienne | – | 17 | 17 | 2 |
| Quartier Saint-Georges | – | 37 | 7 | 1 |
| Quartier Sainte-Croix | 6 | 1 | 15 | – |
| Paroisse Saint-Ulrich, dans le quartier vers la maison publique | – | 52 | 11 | 2 |
| Paroisse Notre-Dame, dans le quartier vers le Horbruck | 1 | 54 | 15 | – |
| Dans le quartier Saint-Jacques, également dans la paroisse Notre-Dame | – | 78 | 6 | – |
| Dans la paroisse Saint-Ulrich vers le Lech | – | 61 | 6 | – |

TABL. 1. – La collecte de la taxe pour la surveillance de la ville.

d'urbanisme, mais toujours de contrôle de la paix urbaine, par la mise en place (tardive, certes) d'une véritable police urbaine, d'abord pour la nuit, ensuite aussi pour le jour. Il s'agit cette fois bien de surveiller aussi bien les périphéries de la ville que les quartiers centraux, la perspective étant celle du renforcement du contrôle social qui se manifeste dans bien d'autres domaines à la même période. Cette prise de contrôle de l'espace urbain par le gouvernement de la ville a cela dit ses limites : en 1524, quand le Conseil est informé que la révolte gronde dans un quartier périphérique de la ville, ce n'est qu'accompagné d'une solide escorte qu'un conseiller téméraire accepte de faire le sacrifice de sa personne – pour se rendre compte, finalement, que la rumeur était infondée et qu'il s'était déplacé pour rien...

Reste la question de la surveillance intérieure de l'espace urbain : constamment renforcée au cours de la seconde moitié du xv^e siècle (et après) dans une perspective de renforcement du contrôle social, cette surveillance est double. D'abord, des gardes professionnels sont postés aux portes de la ville et sur la place de l'hôtel de ville tandis que d'autres font

des rondes toujours plus nombreuses et précisément définies ; mais, surtout, est mis en place un système hiérarchique de « capitaines de quartier » encadrant des « capitaines des rues¹⁵ » : certainement, au moins en partie, héritiers de structures auto-administrées de voisinage (dont on ne connaît à peu près rien), ces capitaines secondaires – comme parfois les gardes professionnels d’ailleurs – sont recrutés par les capitaines de quartier sur base locale, et le Conseil ne semble pas même en enregistrer les noms (alors que les registres du Conseil enregistrent scrupuleusement les noms des responsables de la fermeture de toutes les portes et poternes de la ville !). On comprend bien que c’est beaucoup plus pratique, mais cela jette une lumière révélatrice sur l’appréhension par le Conseil des profondeurs de l’espace urbain... Le fait que le Conseil, en 1462, décide de leur confier un recensement à des fins militaires pourrait venir contredire cette impression d’insignifiance – si ce n’est que rien n’en a été conservé, si bien qu’on peut même se demander si cette décision a eu ne serait-ce qu’un commencement d’exécution.

En guise de conclusion, j’aimerais présenter encore une division de l’espace, ou même plusieurs d’un coup : à partir des années 1460, la Ville collecte une taxe pour la défense de la cité, dont le montant demeure dérisoire dans ses finances, mais qui donne lieu à une collecte annuelle dont les comptes de la ville gardent trace (tabl. 1)¹⁶.

Le fait qu’il ne soit pas fait ici usage d’une des divisions préexistantes confirme bien la volonté de ne pas donner une cohérence aux différents partages existant ; plus encore, la Ville met ici en place une très significative géographie mouvante dont témoigne le cadre de collecte, chaque fois différent, qui est mis en place. Quartiers, paroisses, faubourgs : tous les types de repères topographiques sont alors utilisés par les responsables de la collecte, sans qu’il y ait même le souci d’une continuité d’une année sur l’autre, sans doute aussi parce que les collecteurs, loin d’être des envoyés du Conseil, sont chargés d’organiser eux-mêmes leur répartition. La juxtaposition de ces nouveaux découpages à la fois officiels et informels, avec tout l’héritage du passé en matière de division du territoire, est une conséquence logique du refus des élites politiques augsbourgeoises, sur le long terme, de prendre en compte le paramètre spatial dans leur appréhension de la ville, même quand ils souhaitent la contrôler. Ni faute de moyens financiers, ni faute de capacités techniques : les pratiques de la municipalité augsbourgeoise en matière d’appréhension de l’espace urbain ne sont rien d’autre que la conséquence naturelle d’une politique unitaire mise en pratique, quitte dans un premier temps à faire confiance à une large auto-administration de tout ce qui ne concerne pas le centre politique, financier, économique et social de la ville, puis à tenter de contrôler et d’orienter de nouvelles structures locales s’appuyant certainement sur d’anciennes structures qui n’avaient jamais franchi l’obstacle de la scripturalité et restent donc des inconnues.

Résumé

L’espace urbain augsbourgeois à la fin du Moyen Âge est le produit d’une histoire qui a vu se développer une ville unique à partir de deux pôles de croissance, la *civitas* héritée de la ville romaine et le monastère Sainte-Afra, complétés d’abord par un faubourg marchand sur la route qui les relie, puis par différents faubourgs. Défini par une muraille construite à la fin du

15. Cf. J. Rogge, *Für den gemeinen Nutzen : Politisches Handeln und Politikverständnis von Rat und Bürgerschaft in Augsburg im Spätmittelalter*, p. 142-143.

16. Stadtarchiv Augsburg, Einnehmerbücher 3, fol. 88 r^o-v^o (1464) ; 19, fol. 30 r^o-v^o ; 42 (1503), fol. 29 r^o.

xiv^e siècle, enserrant des zones non bâties et condamnant à la destruction un vaste faubourg, cet espace construit autant qu'hérité est le cadre de l'action de la municipalité à défaut de territoire plus vaste. Celle-ci met en place plusieurs découpages en plus de ceux existant par ailleurs (paroisses, quartiers), qui sont autant de regards sur lui, mais ne rendent compte que partiellement d'une action publique qui privilégie souvent les quartiers des élites : le Conseil fonctionne en partie comme instance d'arbitrage au sein des groupes sociaux dont sont issus ses membres ; le réseau d'approvisionnement en eau mis en place au début du xv^e siècle, tout en répondant à des besoins réels, dessine une géographie similaire.

Bibliographie

- ADRIAN Dominique, « Augsburg au xv^e siècle : théorie et pratique du système politique », *Histoire urbaine*, n° 11, 2004, p. 173-190.
- ADRIAN Dominique, *Augsbourg à la fin du Moyen Âge : la politique et l'espace*, Stuttgart, Thorbecke (Beihefte der Francia, 76), 2013.
- Die Chroniken der deutschen Städte*, Leipzig, Commission historique de l'Académie bavaroise des sciences, 1865-1968, 37 vol.
- CROUZET-PAVAN Élisabeth, *Espaces, Pouvoir et Société à Venise à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome (Collection de l'École française de Rome, 156), 1992.
- KRAUS Jürgen, « Entwicklung und Topographie der Augsburger Steuerbezirke », *Zeitschrift des Historischen Vereins für Schwaben*, n° 86, 1993, p. 115-183.
- MEYER Christian, *Urkundenbuch der Stadt Augsburg*, Augsburg, A. F. Butsch's, 1874-1878, 2 vol.
- ROGGE Jörg, *Für den gemeinen Nutzen : Politisches Handeln und Politikverständnis von Rat und Bürgerschaft in Augsburg im Spätmittelalter*, Tübingen, M. Niemeyer (Studia Augustana, 6), 1996.
- SCHRÖDER Detlev, *Stadt Augsburg*, Munich / Kallmünz, Kommission für Bayer. Landesgeschichte / Lassleben (Historisches Atlas von Bayern. Teil Schwaben, 10), 1975.
- STAUB Martial, *Les Paroisses et la Cité : Nuremberg du XIII^e siècle à la Réforme*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (Civilisations et Sociétés, 116), 2003.